



Mise à jour de décembre 2023 – Feux de forêt Synthèse régionale des résultats

Nord-du-Québec

Les possibilités forestières de huit unités d'aménagement sont mises à jour suite aux feux de forêt de 2023.

14 unités d'aménagement ont fait l'objet d'un nouveau calcul des possibilités forestières et les possibilités forestières de trois unités d'aménagement ont été mises à jour pour la période 2023-2028.

Faits saillants

Une baisse de 521 200 m³/an est observée par rapport aux possibilités forestières 2023-2028 pour les huit unités d'aménagement faisant l'objet de la présente mise à jour. Cette baisse s'explique par les feux de forêt qui ont affecté 403 960 hectares de forêt destinés à l'aménagement forestier à l'été 2023.

Une baisse de 267 600 m³/an est observée par rapport aux possibilités forestières 2018-2023. La baisse s'explique principalement par :

- ▶ le retrait du volume provenant des lisières boisées riveraines,
- ▶ la diminution de la superficie destinée à l'aménagement forestier et du volume sur pied
- ▶ des courbes d'évolution où l'âge de maturité est plus élevé
- ▶ des courbes d'évolution avec une sénescence qui n'est plus modifiée.

Le Forestier en chef considère les risques associés aux feux de forêt *a priori* en maintenant la réserve de précaution de - 20 % des possibilités forestières dans deux unités d'aménagement.

La stratégie d'aménagement des peuplements mixtes convenue avec la Nation Crie a été intégrée au calcul des possibilités forestières.

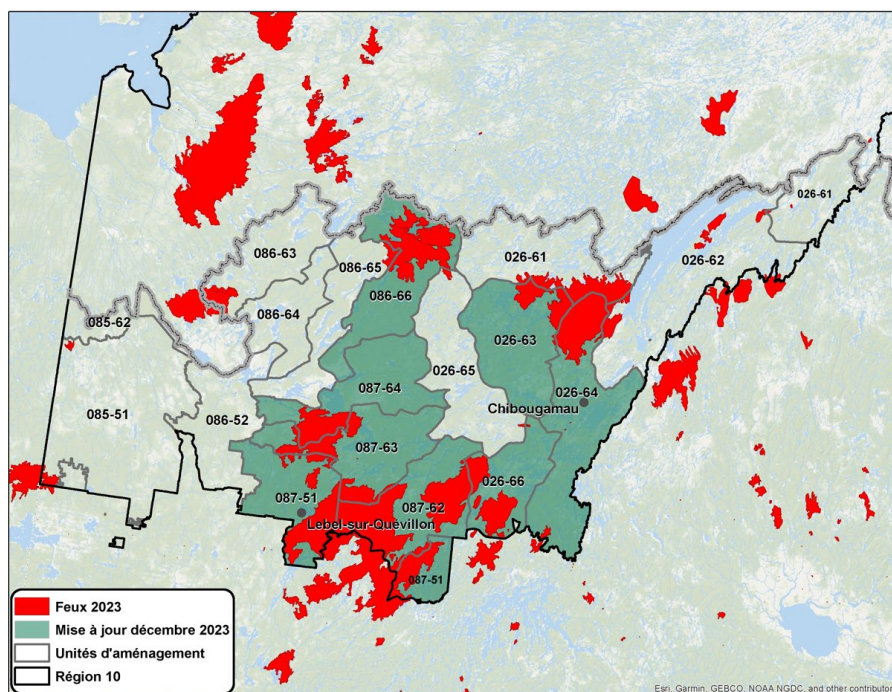
Les plans de rétablissement de l'habitat du caribou forestier actuellement en vigueur sont intégrés dans les possibilités forestières présentées.

Les nouvelles aires protégées annoncées en 2020 ont été retirées de la superficie destinée à l'aménagement.

Une superficie de 155 000 hectares de paysages paludifiés annoncée en novembre 2021 a été retirée de la superficie destinée à l'aménagement forestier.

La protection de 9 730 hectares pour la création de l'aire protégée Chicobi dans l'unité d'aménagement 085-51 annoncée en juin 2022 (- 8 700 m³/an) a été intégrée dans la mise à jour de mars 2023.

La superficie destinée à l'aménagement a diminué de 24 % depuis la période 2018-2023, principalement en raison du retrait des lisières boisées riveraines, de l'augmentation des superficies peu productives, de nouvelles aires protégées et des paysages paludifiés.



Description du territoire

Superficie totale des unités d'aménagement	8 121 460 hectares	
Superficie destinée à l'aménagement forestier	3 477 650 hectares	43 %

Les unités d'aménagement de la région du Nord-du-Québec sont situées dans les domaines bioclimatiques de la pessière à mousses et de la sapinière à bouleau blanc. Cette répartition détermine un gradient de composition, de structure forestière et de stratégie d'aménagement qui diffère selon la latitude.

Possibilités forestières pour la période 2024-2028

Périodes	Possibilités forestières 2024-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2024 - 2028	3 023 500	-	-	-	421 400	147 900	-	200	-	3 593 000
2023 - 2028	3 472 400	-	-	-	467 600	174 000	-	200	-	4 114 200
Écart	-13%	-	-	-	-10%	-15%	-	0%	-	-13%

Les informations suivantes ne sont pas mises à jour suite à la modification des possibilités forestières qui seront en vigueur à compter du 1^{er} avril 2024. Elles sont donc maintenues.

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Périodes	Travaux sylvicoles commerciaux (ha/an)		
	Coupes totales	Éclaircie commerciale SEPM	Coupes partielles
2023 - 2028	33 635	830	1 560
2018 - 2023	40 602	1 120	1 565
Écart	-17%	-26%	0%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Périodes	Travaux sylvicoles non-commerciaux (ha/an)		
	Plantation	Regarni	Éducation et entretien
2023 - 2028	12 870	30	3 750
2018 - 2023	16 764	0	5 490
Écart	-23%	0%	-32%

Particularités liées aux activités d'aménagement forestier

Les travaux sylvicoles prévus à la stratégie d'aménagement requièrent un investissement annuel de **23 937 900 \$**.

Recommandation du Forestier en chef

Recommandation	Volume
Ne pas attribuer le volume identifié tant que les modalités liées à la certification forestière sont en vigueur	- 91 600 m ³ /an

Autres particularités liées à l'aménagement durable des forêts

Les modalités prévues au calcul des possibilités forestières permettent de prendre en compte les objectifs locaux et régionaux, tout en respectant les lois et les règlements en vigueur. L'intégration de ces éléments procure d'autres bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Autres particularités liées à l'aménagement forestier durable

Prise en compte des aires protégées décrétées et des territoires d'intérêt

Intégration de cibles liées aux vieilles forêts et aux forêts en régénération

Quatorze unités d'aménagement font partie de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec*

Répartition spatiale des interventions selon l'approche par compartiments dans la pessière dans trois unités d'aménagement.

Huit unités d'aménagement sont certifiées selon la norme du *Forest Stewardship Council*

Maintien de legs biologiques au sein des coupes totales

Documentation complémentaire

Les décisions pour chacune des unités d'aménagement et des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Mise à jour le 18 décembre 2023